

C'est le nom de la Personne à Mobilité Réduite, qui figure sur la carte. Le titulaire de la Carte d'Accompagnateur peut faire bénéficier de la gratuité du transport aux différentes personnes accompagnantes de son choix (ami, membre de la famille, etc) mais pour un seul accompagnateur à la fois. La carte ne peut être utilisée sans la présence de son titulaire.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

✉ Adresse du domicile : (Attention ! Cette adresse servira pour toute correspondance avec le service et envoi de la carte d'accompagnant) :

.....
.....

Code postal : Commune :

☎ Téléphone :

✉ Email :

Documents à fournir :

- une **photo d'identité** de la personne à mobilité réduite (titulaire de la carte) et
 - une **copie d'un des justificatifs d'invalidité et de besoin d'accompagnement** suivant :
- la Carte Mobilité Inclusion **mention invalidité** (au moins à 80 %) portant l'une des mentions suivantes : **Cécité** ou **Besoin d'accompagnement** ou **Canne blanche** ou **Tierce personne** ou **Besoin d'accompagnement cécité**,
- ou
- un justificatif de perception de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou de la Prestation de compensation du Handicap, ou de l'Allocation Compensatrice de Tierce Personne.

⇒ Rendez-vous à l'**Agence de la Gare routière** d'Aix en Provence ou à la **Boutique Aix en Bus** – Office du Tourisme, muni des documents demandés ci-dessus, pour faire établir votre carte,

ou

⇒ Envoyez votre dossier par courrier* à l'adresse :

Gare routière d'Aix en Provence

6 Bd Coq - 13100 Aix en Provence - Tel : 08 09 40 04 15

*Délais de traitement de 15 jours à réception du courrier complet